

très désarmés, il le faut faire : car ils ne doivent avoir aucune offense ni défense. Quant à ceux qui sèment de mauvais bruits, il faut leur faire leur procès, et que si on les dénonce à la justice, elle les en punira comme il lui appartient. Quant à plusieurs vagabonds qui ne servent de rien, il faut les faire sortir, comme sont ceux qui n'ont rien en cette ville et qui n'y ont rien à faire et sont inutiles et vicieux. Mais qu'il faut ouïr tout le monde et ne condamner personne sans les ouïr en leurs justes défenses; et que si l'on peut conserver, avec une moindre rigueur que ceux de la Ligue n'ont fait, ce sera le meilleur; car leurs fondements étant mauvais, il leur a été forcé de bâtir leur grandeur sur la tyrannie. Mais il ne faut pas faire comme eux, d'autant que l'état présent des affaires est fondé selon Dieu et raison, pour l'obéissance dûe à notre roi légitime, et qu'il ne voudrait porter en cela son propre salut¹. » La séance se termina par l'adoption d'*articles* qui furent confiés à M. de Villars pour être imprimés et affichés².

On attachait à cette époque une grande importance à solenniser la venue des rois, des princes et des grands personnages, et de nombreux volumes consacrés à ces *entrées*, en ont conservé les détails qui ne sont point sans intérêt pour l'histoire. L'éloquence de Balthazard s'y déployait à son aise, se prêtant volontiers au fastueux cérémonial de ces réceptions. « Nous vous représentons nos voluntes et nos cœurs comme des tables d'attente prestes à recevoir les commandements de S. M.³ », disait-il en allant saluer, en compagnie des membres de la sénéchaussée et du présidial, M. de Bellièvre, commis à l'intendance de la justice et du gouvernement de Lyon. 12 juin 1594. Au nom des mêmes officiers, il harangue le roi, le 4 septembre 1595, lors de son entrée à Lyon. Pour la première fois, Henri IV reçut, en cette occasion, le surnom de *Grand*⁴.

Gomme le parlement de Paris, à cause de son étendue, ne pouvait faire sentir partout les effets de sa justice, les rois, de temps à autre, députaient quelques-uns de ses membres pour siéger dans les

¹ Archives de L.

² Ordonnances ou articles. Lyon, G. Jullieron et Th. Anceiin. 1594.

³ Harangues de B. de V.

⁴ *Entrée de Henri IV en sa bonne ville de Lyon*, Lyon. Pierre Michel. 1595-